



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-troisième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1480^e séance
(Séance d'ouverture)
Mardi 11 juillet 1967
à 11 h 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Ouverture de la session	1
Point 1 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour	1
Organisation des travaux	1
Point 2 de l'ordre du jour:	
Examen général de la politique économique et sociale internationale	2
Message du Secrétaire général	2

Président : M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Australie, Brésil, Chine, Irlande, Italie, Portugal, République arabe unie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le représentant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la quarante-troisième session du Conseil économique et social.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**Adoption de l'ordre du jour (E/4380)**

2. Le PRÉSIDENT annonce qu'il vient de recevoir une lettre de la délégation de l'URSS, le priant d'ins-

crire à l'ordre du jour du Conseil une question importante et urgente qui a pour intitulé : « La responsabilité d'Israël pour le préjudice économique causé à des Etats arabes et à d'autres Etats épris de paix, par suite de son agression contre la République arabe unie, la Syrie et la Jordanie. » Cette lettre sera distribuée comme document officiel du Conseil ¹.

3. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que la délégation soviétique se prononce pour l'adoption de l'ordre du jour provisoire (E/4380), à la condition que le Conseil étudie la possibilité d'y inscrire la question proposée par la délégation de l'URSS, conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire et attende, pour envisager l'inscription de la question supplémentaire proposée par la délégation soviétique, que la lettre de cette dernière ait été distribuée.

Il en est ainsi décidé.

Avec cette réserve, l'ordre du jour provisoire (E/4380) est adopté.

Organisation des travaux (E/L.1160/Rev.1)

5. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le plan d'organisation des travaux (E/L.1160/Rev.1). Au paragraphe 7 de ce document, dans la note concernant le point 3, il est dit que le Conseil voudra peut-être aussi charger le Comité économique d'examiner certains aspects du point 3, qui concernent la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Président suggère que le Conseil renvoie au Comité économique les aspects du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie du développement qui sont du domaine de ce Comité. Lorsque, vers la fin de la session, le Conseil examinera en séance plénière le point 3 de l'ordre du jour, il disposera des rapports du Comité économique et du Comité de coordination sur ce sujet.

Il en est ainsi décidé.

6. En réponse à une question de M. ANGER (Suède), M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) annonce que le Bulletin donnera chaque jour un résumé des travaux effectués la veille par le Conseil.

7. M. ATTIGA (Libye) rappelle que, au cours de la quarante-deuxième session, un certain nombre de délégations, y compris celle de la Libye, avaient demandé s'il serait possible que le Conseil, à sa présente session,

¹ Distribué ultérieurement sous la cote E/4409.

entende un bref exposé des travaux accomplis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et par le Fonds monétaire international jusqu'au 30 avril, date qui marque la fin de leur exercice financier.

8. M. WILLIAMS (Fonds monétaire international) répond que le Directeur général du Fonds monétaire international prendra la parole devant le Conseil le 12 juillet.

9. M. CONSOLO (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) déclare que le conseiller économique du Président de la Banque fera une déclaration sur les activités de cet organisme, probablement le 13 juillet.

10. Le PRÉSIDENT propose qu'en l'absence d'autres observations le Conseil adopte le plan d'organisation des travaux (E/L.1160/Rev.1) et constitue un Comité économique et un Comité de coordination pour la durée de la session. Ainsi qu'il a été décidé au cours de la session précédente, M. Varela (Panama) sera Président du Comité économique et M. Rahnema (Iran) Président du Comité de coordination.

Il en est ainsi décidé.

11. Le PRÉSIDENT demande à toutes les organisations non gouvernementales des catégories A et B qui désirent être consultées sur divers points de l'ordre du jour, d'en faire la demande par écrit dans les quarante-huit heures, conformément à l'article 85 du règlement intérieur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4332, E/4343, E/4352 et Corr.1 et Add.1, E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1, E/4361, E/4362 et Corr.1, E/4363 et Add.1 et 2, E/4370, E/4378, E/4392, E/4396 et Add.1 à 3 et Add.1/Corr.1 ; E/CN.11/L.184, E/CN.11/L.185/Rev.1 ; E/CN.12/767, E/CN.12/768 ; E/CN.14/370, E/CN.14/397 ; E/ECE/656)

12. Le PRÉSIDENT invite le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales à ouvrir le débat général.

13. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) transmet tout d'abord au Conseil économique et social les sincères regrets du Secrétaire général, empêché d'assister comme de coutume à la séance d'ouverture. Les événements l'ont contraint de renoncer à son voyage, ce qu'il déplore vivement ; il a demandé à M. de Seynes de donner lecture en son nom du message ci-après :

1) « A un moment où des crises politiques mettent à une épreuve extrême l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à remplir sa fonction essentielle qui est de maintenir la paix, il est réconfortant de voir, lorsqu'on se tourne vers ses activités dans le domaine du développement économique et social par la coopération internationale, qu'elles ont acquis une solidité, une continuité et un rythme d'évolution tels qu'elles n'ont pu, jusqu'à présent, être sérieusement ou durablement troublées par les différends entre Etats. Il est vrai

que ces différends, qu'ils s'expriment par une hostilité ouverte ou par des divergences actives ou passives de politique et d'action, empêchent dans une certaine mesure notre organisation internationale d'apporter sa pleine contribution au bien commun. Mais, de même que le monde tout entier, nous tous qui sommes ici pouvons trouver un motif de gratitude et d'encouragement dans le fait, attesté par le programme de la présente session du Conseil économique et social et par les réalisations passées et les initiatives auxquelles le Conseil est associé, que la communauté internationale, telle qu'elle est organisée actuellement, est pénétrée de la conviction que la paix et la sécurité ne dépendent pas moins d'une coopération constructive et de grande envergure en vue du développement économique et social que du règlement des différends politiques, et que l'on ne peut obliger le premier à attendre le second.

2) « S'il est un facteur commun aux fonctions d'édification et de maintien de la paix qui sont celles des Nations Unies, c'est la nécessité de faire preuve de patience et de persévérance. Ce sont là les deux vertus qui donnent un sens à notre conception d'une décennie pour le développement. La période 1960-1970 a été ainsi désignée non parce que nous pensions qu'il suffisait de dix années pour assurer le développement, mais parce que nous avions besoin d'un axe pour une action soutenue et concertée. Au seuil du dernier quart de cette décennie, les résultats obtenus confirment la nécessité d'être patient en matière de développement. Ils confirment également, et d'une manière peut-être plus frappante, la nécessité d'être persévérant.

3) « En proclamant la période 1960-1970 Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée générale avait exprimé l'espoir que, par une action conjointe à l'échelon national et sur le plan international, les pays en voie de développement pourraient atteindre un taux annuel de croissance économique de 5 %. Cet objectif, comme d'autres et moi-même l'avons répété maintes fois, était et demeure modeste. Pourtant, les efforts que nous avons déployés jusqu'à présent ne garantissent nullement qu'il sera atteint. L'inquiétude que j'exprimais à mi-chemin de la Décennie pour le développement s'est trouvée malheureusement confirmée par l'évolution décevante de ces deux dernières années. L'accroissement insuffisant de la production agricole, alors que l'agriculture est un secteur prépondérant dans l'économie de la grande majorité des pays en voie de développement, jette sur beaucoup de régions du monde une ombre funeste, qui porte la menace d'une famine généralisée, ainsi que d'un retard dans la croissance économique. D'après la situation d'ensemble qui ressort des chiffres dont nous disposons, le taux moyen de croissance des pays en voie de développement pendant la première moitié de la décennie actuelle, n'a guère dépassé 4 %. Ce chiffre est inférieur à l'objectif fixé par l'Assemblée générale. Il est à peine plus élevé que celui des années cinquante.

4) « La décennie est aux trois quarts écoulée. Les années qui restent à franchir sont trop courtes pour nous permettre d'espérer que les progrès qui peuvent encore être réalisés seront suffisants pour compenser les déficiences des années précédentes. Mais elles nous laissent assez de temps pour déployer des efforts plus vigoureux et plus opiniâtres afin d'accélérer le rythme du développement. Une vision inébranlable jointe à une action appropriée devrait permettre, avant que la décennie arrive à son terme, de donner un élan aux forces qui cherchent à diversifier davantage l'économie mondiale et à l'asseoir sur des bases plus solides.

5) « Je voudrais maintenant présenter quelques observations sur le rôle de ce Conseil, de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions à l'égard des problèmes dont nous sommes saisis. Si je ne fais mention qu'en passant des insti-

tutions spécialisées et de l'AIEA c'est que beaucoup de leurs chefs s'adresseront au Conseil lors du débat général. Leur présence et leur participation à ses travaux attestent que leurs organisations respectives sont associées, dans certains cas très étroitement, à toutes les grandes tâches du Conseil et que, pour atteindre ses objectifs, celui-ci doit compter, dans une large mesure, sur leur collaboration active.

6) « Dans les circonstances présentes, nous devons être attentifs à la moindre lueur d'espoir et d'encouragement. Le changement d'attitude que l'on peut constater à l'égard du problème démographique en est une. L'une des manifestations les plus éclatantes — et, je l'espère, le symbole — de cette nouvelle attitude est la déclaration remarquable faite par douze chefs d'Etat, à laquelle j'ai été heureux d'exprimer mon adhésion et qui a été publiée en décembre 1966 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Evidemment, les circonstances de cette déclaration étaient en elles-mêmes importantes car l'une des caractéristiques les plus intéressantes de l'évolution à laquelle nous assistons est le désir de considérer le problème démographique non pas seulement d'un point de vue strictement économique, plus ou moins lié au dilemme malthusien, mais aussi dans la perspective plus large du progrès humain dans les sociétés modernes, où l'on reconnaît de plus en plus la nécessité d'offrir au citoyen les moyens de limiter la dimension de sa famille. La révolution psychologique a rapidement suivi la révolution technique qui, grâce à la fourniture de moyens peu coûteux, promet de rendre la planification familiale accessible à tous.

7) « Se fondant sur une résolution historique de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies peut maintenant entreprendre un programme d'action plus audacieux et plus efficace dans ce domaine. Grâce à sa Commission et sa Division de la population et à ses groupes régionaux, aux centres d'études démographiques qui entretiennent des liens étroits avec l'Organisation et à la collaboration de l'OMS, du FISE et d'autres organismes intéressés, l'Organisation des Nations Unies dispose maintenant d'une infrastructure institutionnelle qui, dotée de certains moyens supplémentaires, pourrait être utilisée beaucoup plus efficacement pour exécuter des programmes de grande envergure.

8) « Je suis heureux de pouvoir annoncer que le Secrétariat a déjà mis au point un plan minimum de cinq années, et je me propose de demander à l'Assemblée générale de voter des crédits budgétaires progressivement accrus pour ce domaine d'activité dans les années à venir. Dans l'intervalle, j'ai décidé de créer un fonds d'affectation spéciale auquel, je l'espère, les gouvernements et les institutions accepteront de verser des contributions volontaires. Ce fonds nous aiderait à jeter les bases de centres de formation et d'expériences pilotes qui aideront les pays à créer ou à élargir leur propre administration et leurs programmes nationaux.

9) « Bien que la situation de l'aide internationale reste peu satisfaisante, je suis enclin à voir un motif d'espoir dans l'exposé concerté qui a été récemment adopté à l'unanimité par la Commission des invisibles et du financement lié au commerce de la CNUCED^a. Je me permettrai de citer une phrase de cet important document : « Il est préoccupant que le courant de ressources financières en provenance des pays développés pour appuyer les efforts des pays en voie de développement n'ait pas augmenté au même rythme que le revenu national des pays développés, alors que les pays en voie de développement pourraient utiliser efficacement dès maintenant un volume d'assistance extérieure plus important. » Je suis heureux qu'un aussi grand nombre de gouvernements aient pu

s'entendre sur ce simple diagnostic. Ils répondent ce faisant à l'opinion si fréquemment avancée, que les programmes d'aide ne réussissent pas à atteindre leur but. Une telle opinion ne saurait sérieusement être soutenue si l'on reconnaît que le problème du développement ne se prête pas à des solutions rapides et que nous devons persister très longtemps dans nos efforts pour arriver à surmonter les obstacles légués par des siècles de retard économique.

10) « J'ai aussi été frappé par le fait qu'il est clairement reconnu dans l'exposé concerté que les conditions de l'aide restent trop rigoureuses et que les obligations croissantes imposées aux pays en voie de développement par le service de leur dette menacent d'entraîner une diminution importante du transfert net de ressources. A mon avis, nous devrions, à partir de cet exposé concerté, faire de nouveaux efforts en vue d'améliorer la situation et prendre les mesures nécessaires pour prévoir et prévenir les crises qui pourraient être liées au service de la dette.

11) « D'une manière plus générale, l'entente réalisée devrait nous aider à combler le fossé intellectuel que nous avons vu se creuser dangereusement entre ceux qui sont directement chargés de l'administration des programmes d'aide et ceux qui sont appelés à voter les crédits nécessaires.

12) « Un autre événement récent important a été l'achèvement, il y a quelques semaines de cela, dans cette ville même, de négociations figurant parmi les plus marquantes qui aient eu lieu dans le domaine économique depuis la fin de la guerre. Même si, à certains égards, il n'a été que limité, le succès des négociations Kennedy a marqué un très grand pas en avant dans la coopération internationale. Si ces négociations avaient échoué, il eût été difficile d'éviter que le monde ne fût à nouveau scindé en blocs commerciaux protectionnistes. Ce serait aller trop loin que de prétendre que ce danger est complètement écarté, mais il y a eu sans conteste un important pas de fait dans la bonne voie, et nous pouvons désormais escompter une nouvelle période de croissance soutenue du commerce mondial. Cette croissance sera particulièrement marquée dans le cas des échanges entre pays développés et, dans la mesure où elle contribuera à accélérer l'expansion économique et commerciale des régions industriellement développées du monde, elle aura naturellement tendance à engendrer aussi un accroissement plus rapide de la demande de produits importés des pays en voie de développement. Il est également intéressant de noter que certains des pays socialistes ont participé aux négociations Kennedy, même si ces pays ont habituellement cherché et continueront probablement de chercher surtout à développer leurs échanges avec les pays à économie de marché par d'autres initiatives, tant multilatérales que bilatérales.

13) « En revanche, les pays en voie de développement ne peuvent qu'être déçus de constater qu'ils retireront probablement moins d'avantages que les pays développés de ces négociations, où la confrontation des grands blocs économiques jouait un tel rôle et où les pays en voie de développement ont souffert de leur position trop faible. En fait, nombre d'entre eux n'y étaient même pas représentés. Il était d'autre part inévitable que des négociations portant essentiellement sur les tarifs douaniers laissent de côté les nombreuses formes de restrictions non tarifaires qui entravent les exportations de produits primaires et d'articles manufacturés des pays en voie de développement. Il ne faut pas oublier non plus que divers types de restrictions non tarifaires ont sans doute des répercussions plus fortes sur le commerce des pays en voie de développement que sur celui des pays développés.

14) « Maintenant que les négociations Kennedy sont terminées, nos efforts doivent tendre à créer, pour les pays en voie de développement, un climat d'aide et d'échanges plus

^a Voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, cinquième session, Supplément n° 3 (TD/B/118/Rev.1), annexe II.

favorable. Nous devons nous y appliquer dès cette session, en préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à New Delhi en février de l'an prochain. J'ai le ferme espoir que les négociations Kennedy seront suivies de « négociations de New Dehli », destinées à compléter le travail non terminé. A cet égard, il a été particulièrement encourageant d'entendre le Président des Etats-Unis déclarer, à la réunion des chefs d'Etats américains qui s'est tenue récemment à Punta del Este, en Uruguay, que son pays était prêt à rechercher avec les autres pays industrialisés les possibilités qui existent d'accorder à tous les pays en voie de développement, sur les marchés de tous les pays développés, des avantages tarifaires préférentiels de caractère temporaire. J'ai à peine besoin de souligner combien il importe que la ligne de pensée générale exprimée dans la déclaration présidentielle trouve, sous une forme ou une autre, l'écho nécessaire. Il faut d'ici à l'ouverture de la Conférence de New Dehli rechercher activement la meilleure formule à adopter pour donner vie à un concept déjà tant discuté aux Nations Unies.

15) « Les négociations Kennedy ont également contribué à déblayer le terrain dans un domaine particulièrement important pour les pays en voie de développement, celui de l'aide alimentaire. C'est aussi l'un des points auxquels on a suggéré, à juste titre, d'accorder une attention particulière à la présente session du Conseil. Au cours des deux dernières années, la gravité de la crise alimentaire nous est apparue d'autant plus clairement qu'il s'est produit de sérieuses pénuries de produits alimentaires en Inde et dans d'autres pays en voie de développement. Il est vrai que le problème indien a été sérieusement aggravé par la sécheresse exceptionnelle qui a sévi plusieurs années de suite. Mais le problème de l'offre de denrées alimentaires en Inde, comme dans de nombreux pays en voie de développement, n'est pas simplement dû au défaut de mousson. Ces circonstances imprévues n'ont fait qu'aggraver le problème déjà aigu de l'insuffisance persistante des approvisionnements alimentaires.

16) « Le rapport qu'à la demande de l'Assemblée générale j'ai établi en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et en consultation avec d'autres institutions (E/4352 et Corr.1 et Add.1) indique que, dans les pays en voie de développement, la production alimentaire nationale a augmenté au rythme de 3 % par an entre 1953 et 1963 ; et ce rythme s'est légèrement ralenti ces dernières années. La pression qui s'est exercée sur les disponibilités en denrées alimentaires est due à l'accroissement rapide de la population, qui a été en moyenne de 2,5 % par an, ainsi qu'à l'élévation des revenus qui a entraîné une augmentation de la demande de produits alimentaires. Ces facteurs conjugués provoquent des déficits de produits alimentaires toujours croissants dans les pays en voie de développement.

17) « Pour l'avenir, le rapport établi à ce sujet brosse un tableau sombre. Une population qui, d'après les projections, devrait augmenter en moyenne d'environ 56 millions d'âmes par an au cours des années soixante-dix, consommera chaque année 9 millions de tonnes de céréales de plus, même en supposant que la consommation par habitant reste au niveau de 1964. Il faut en outre constituer des réserves adéquates pour faire face aux situations critiques imprévues, engendrées par la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. Enfin, il faudrait d'autres approvisionnements importants pour remédier aux déficits alimentaires.

18) « J'espère que le Conseil s'attaquera à tous les aspects du problème alimentaire mondial. Ceux-ci comprennent les problèmes à plus long terme concernant l'aide à apporter aux populations souffrant de sous-alimentation et de malnutrition, pour leur permettre d'assurer leur propre subsistance ou de

gagner de quoi acheter les produits alimentaires dont elles ont besoin. Pour progresser en ce sens, il faut mener l'attaque sur un large front, en ayant recours aussi bien à des politiques démographiques qu'à l'utilisation accrue d'engrais, de semences améliorées et de méthodes de culture perfectionnées. Il est également indispensable d'améliorer le niveau nutritionnel, notamment par l'apport de protéines. A ce propos, vous avez sous les yeux le remarquable rapport publié sous l'égide du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, dont je vous signale les recommandations très pratiques.

19) « Le problème le plus immédiat consiste à éviter et à soulager la faim au moyen d'une aide alimentaire au sens étroit du terme. Au fond, la nature de ce problème est des plus simples, bien qu'il comporte certains aspects techniques susceptibles de présenter des difficultés et des éléments institutionnels et administratifs pour lesquels on a le choix entre diverses solutions pouvant appeler des négociations. L'aide alimentaire a représenté une partie importante de l'assistance internationale, particulièrement depuis 1954, mais on a observé un changement dans la situation générale : les Etats-Unis d'Amérique, qui fournissaient la majeure partie des denrées alimentaires transférées aux pays en voie de développement, ont réussi à stabiliser leur production et, depuis plusieurs années déjà, produisent juste les quantités nécessaires pour répondre aux besoins des marchés ordinaires, intérieur et étranger. Les excédents qui étaient la principale source des transferts antérieurs ont cessé de s'accumuler. Dans le cadre de la nouvelle relation existant entre l'offre et la demande, la production de denrées alimentaires destinées aux pays en voie de développement qui en manquent appellera des décisions spéciales. Si l'aide alimentaire n'est pas offerte à des conditions acceptables, les pays déficitaires devront soustraire une partie de leurs ressources en devises à l'achat de biens d'équipement afin de parer au plus pressé et de réduire le déficit alimentaire. Il ne fait aucun doute que l'on doit considérer qu'il incombe normalement à la communauté des nations de veiller à ce que les approvisionnements indispensables en produits alimentaires soient disponibles quand on en a besoin.

20) « Le problème ne sera évidemment pas entièrement résolu par la proposition formulée au cours des négociations Kennedy, tout d'abord parce que l'action que commandent les circonstances va bien au-delà d'un simple accord sur les céréales, mais aussi parce que la participation à ces négociations était limitée : l'Union soviétique, par exemple, l'un des plus gros producteurs de céréales, n'y était pas représentée. Il faudra désormais prendre les dispositions pratiques les plus efficaces pour mobiliser les ressources disponibles ; il faudra déterminer les droits et les priorités en situation de pénurie générale. Il faudra aussi protéger la production alimentaire intérieure contre toute perturbation défavorable des courants commerciaux ordinaires des denrées en cause.

21) « J'ai été informé qu'une conférence, qui débutera demain à Rome, va examiner quelques-unes de ces questions ; je dois dire, cependant, en me fondant sur la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale, que l'étude de ce problème immédiat et des problèmes à plus long terme incombe, sans aucun doute possible, au Conseil et à l'Assemblée générale, agissant en collaboration avec la FAO et d'autres institutions. Il me paraît indispensable qu'à la présente session le Conseil se prononce sur la meilleure procédure à suivre pour entreprendre une action concrète. L'établissement du Programme alimentaire mondial a, depuis 1961, permis l'introduction, dans ce domaine, d'un élément de multilatéralisme relativement restreint mais significatif. Il me semble que, dans tout programme nouveau de grande envergure, tel que celui qui a été esquissé au cours des négociations Kennedy, prévoyant à la fois des contributions en espèces et

des contributions en nature, une conception multilatérale est presque inévitable et que le système des Nations Unies pourrait être adapté sans grande difficulté aux tâches qu'exigera un tel programme.

22) « Quel que soit l'effet qu'elle puisse avoir sur l'orientation de l'économie mondiale dans les années soixante, l'actuelle Décennie du développement n'est et ne peut être que la première étape dans la conception et la réalisation d'une action plus énergique au cours de la décennie, ou des décennies qui suivront. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, l'année dernière, le Conseil et l'Assemblée générale ont demandé que soient entrepris les travaux préparatoires pour la prochaine décennie. Aujourd'hui, on peut apporter une réponse concrète aux vœux exprimés l'année dernière par ces deux organes. A la session qu'il a tenue en avril de cette année, le Comité de la planification du développement a examiné, dans une perspective nouvelle et pleine d'intérêt, la question des directives, objectifs et propositions à élaborer en vue de la deuxième décennie. Composé de spécialistes éminents qui étudient avec toute leur expérience et leur compétence professionnelles les lacunes et les faiblesses de la première décennie et les chances de succès de la seconde, le Comité a beaucoup insisté sur le fait que les gouvernements doivent avoir des objectifs précis. Il a suggéré que l'ONU adopte une « charte » de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, qui pourrait, notamment, définir certains objectifs à atteindre au moyen d'une action internationale et nationale concertée. Il a estimé que l'objectif à retenir pour la croissance globale de l'économie devait être plus concret et plus détaillé que ne l'était celui de la présente décennie et que l'on pourrait aussi fixer des objectifs minimaux pour d'autres grandeurs économiques et sociales, telles que la consommation de produits alimentaires par habitant, les niveaux de santé et d'instruction et l'emploi.

23) « La détermination d'objectifs, chiffrés ou non, est une tâche importante car elle permet d'orienter l'action et de définir les activités à entreprendre. Mais il importe bien davantage encore de définir et de rechercher avec vigueur les moyens les meilleurs pour parvenir aux objectifs visés. Comme on l'a souligné à maintes reprises au Conseil et dans d'autres assemblées, quelques-uns de ces moyens relèvent de l'action internationale : ce sont les mesures qui dépendent et qui découlent de la coopération sincère de la communauté mondiale en vue de l'expansion du commerce international et de l'aide internationale. Il faut bien reconnaître, cependant, que si ce climat international favorable est indispensable, la plus grosse part de l'effort nécessaire pour atteindre le mieux-être économique doit se faire à l'échelle nationale. Les pays en voie de développement doivent mettre tout en œuvre pour mobiliser leurs ressources aux fins de la croissance économique, par l'application de politiques dynamiques en matière financière et fiscale, et pour améliorer, souvent par des modifications radicales, les structures sociales et le cadre institutionnel dont le développement ne dépend pas moins. Les objectifs quantitatifs ou qualitatifs n'ont de sens que s'ils s'accompagnent de tout un ensemble de mesures permettant de les atteindre.

24) « C'est ce raisonnement qui a amené le Comité de la planification du développement à définir la planification comme « un instrument d'élaboration et d'application de politiques de développement cohérentes ». Les termes énergiques que le Comité a employés pour justifier cette définition valent qu'on les répète : « ... lorsque la planification échoue, c'est faute d'avoir su concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces. Mais la planification en tant que technique sociale ne peut pas se substituer à une politique de développement. C'est là une vérité première qu'on oublie trop souvent. On a tendance à croire que la planification peut

suppléer à l'élaboration de politiques valables de développement économique et social ou même s'y substituer tout à fait. Rien n'est moins vrai, et l'idée selon laquelle, lorsqu'il est malaisé d'arrêter une politique de développement, on peut esquiver la difficulté par le biais de la planification du développement, est à rejeter sur-le-champ. » La réalisation des objectifs et des buts de l'actuelle Décennie du développement et de ceux qui seront fixés pour la prochaine décennie dépendra donc dans une large mesure du succès ou de l'échec de la mise en œuvre des plans nationaux. Il est arrivé trop souvent, dans le passé, que ces plans, au lieu d'être de vrais programmes d'action, expriment simplement des aspirations.

25) « Les activités qui seront entreprises dans le cadre de la prochaine décennie du développement devront avoir de multiples aspects économiques et sociaux ; pour les mener à bien, il faudra coordonner mieux encore l'utilisation qui sera faite de l'expérience acquise par les organisations des Nations Unies ainsi que des connaissances et des moyens dont elles disposent. On ne devrait pas tarder à pouvoir déterminer de façon beaucoup plus précise la nature et la portée des travaux préparatoires à entreprendre. Je dois ajouter, cependant, que les travaux préparatoires à la deuxième décennie du développement ne sauraient se limiter aux projections et aux plans des gouvernements et des organisations intergouvernementales. Quels que soient les objectifs, leur réalisation dépendra de façon décisive de l'appui et de la coopération du grand public. Il faudra donc faire connaître les buts de la décennie ainsi que la nature et les objectifs de toutes les activités visant à leur réalisation et faire comprendre aux populations le rôle capital qu'elles peuvent jouer pour l'avènement de leur mieux-être économique et social. Le Conseil est saisi de rapports concernant l'amélioration de l'information, qui ne sont pas sans lien avec ce problème. En dernière analyse, notre but est d'élever l'individu. C'est là une affirmation qui est enfin devenue un lieu commun dans la bouche des économistes. Mais il reste à faire comprendre à l'individu que tel est le véritable but des plans et des programmes de développement et à le convaincre que le rôle qui lui revient dans la réalisation de ces plans est décisif. De plus, c'est la seule manière de commencer à surmonter la crainte de s'engager qui jusqu'à maintenant a paralysé nos efforts dans l'action internationale et les a privés d'une grande partie de la vigueur qu'ils auraient dû avoir. Il est tout à fait significatif que le Comité de la planification du développement, abordant la notion de décennie du développement dans un esprit nouveau, ait estimé devoir employer le mot « charte », parlant d'une charte du développement, ce qui suppose des engagements précis pour des objectifs précis, une série d'engagements qui lieraient davantage que tous ceux que l'on a connus jusqu'à maintenant. Il est peut-être trop tôt, à la présente session du Conseil, et il sera peut-être encore trop tôt à la prochaine session de l'Assemblée générale, pour préciser jusqu'où on pourra aller dans cette voie. Mais il n'est pas trop tôt, me semble-t-il, pour réfléchir très sérieusement au devoir qu'ont les gouvernements de s'engager de façon plus ferme, individuellement et solidairement, à participer à l'action nécessaire au développement ; chacun peut faire connaître ses vues à ce sujet à l'occasion de ces deux sessions.

26) « Il sera également nécessaire, durant la préparation de la prochaine décennie du développement, d'étudier de près les institutions et les dispositions qui régissent les relations internationales dans le domaine économique et social. Le système actuel s'est élaboré si rapidement qu'il pourrait bien présenter des anomalies et des inconvénients, et il est logique que l'on profite d'une occasion telle que le lancement d'une nouvelle décennie du développement pour procéder à une réévaluation approfondie et, si besoin est, pour apporter certaines modifications au système.

27) « Dans le domaine institutionnel, l'événement le plus récent est la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), organisme central relevant des Nations Unies, installé au cœur de l'Europe grâce à la générosité du Gouvernement autrichien. Cet événement est porteur des meilleurs auspices et démontre, je le crois, l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à faire preuve d'initiative et à créer des mécanismes pour contribuer à répondre aux besoins nouveaux de ses membres. Peut-être la création d'une entité internationale s'occupant principalement du développement de l'industrie a-t-elle pris plus de temps qu'elle n'aurait dû. Ce n'est que tout récemment, il est vrai, que l'on a nettement reconnu, et surtout souligné, la nécessité pour les pays en voie de développement de créer au sein de leur propre économie un secteur industriel moderne assez vaste pour donner à la nation une certaine capacité de production autonome et des sources d'emploi et de revenu suffisantes. Concurrément, les idées trop absolues d'après lesquelles l'entreprise privée suffirait à cette tâche se sont révélées fausses et on s'est aperçu qu'elles servaient parfois de prétexte pour éviter une action internationale dans ce domaine. Il peut aussi y avoir eu des difficultés inhérentes à l'organisation d'une action internationale dans le domaine particulier des industries manufacturières. Dans d'autres domaines du développement, tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'infrastructure des transports et l'énergie, et même les mines, l'intervention des pouvoirs publics à l'échelon national relève d'une longue tradition, et son extension à l'échelon international s'est plus facilement fait accepter que pour les industries manufacturières.

28) « Ainsi, dans une large mesure, l'ONUDI et les autres institutions dont les travaux doivent maintenant être intensifiés et coordonnés joueront un rôle de pionnier et auront à relever un défi : il leur faudra prouver leur utilité et leur efficacité. Le Directeur exécutif de l'ONUDI a souvent, et très justement, souligné qu'en la matière l'optique ne devait pas être seulement « opérationnelle », mais aussi « promotionnelle » et c'est là un principe d'action raisonnable lorsqu'il s'agit d'un domaine qui exige des efforts aussi divers et aussi vastes. Pour que tous les pays tirent avantage d'une bonne utilisation de leurs ressources, d'une application judicieuse des techniques modernes et d'une division du travail appropriée, un dialogue — un échange pratique touchant à la fois les qualifications et les responsabilités — doit s'engager entre les industries de différents groupes de pays. L'existence de l'ONUDI peut faciliter cet échange. Mais il nous faudra appliquer des méthodes nouvelles et donner une souplesse nouvelle à notre action. Nous devons nous écarter encore un peu plus du cadre traditionnel de la diplomatie multilatérale, d'après laquelle ont été façonnées nos institutions actuelles, et nous montrer — dans ce domaine et dans d'autres — plus enclins à adapter nos structures, nos méthodes et nos règlements afin de leur donner la souplesse nécessaire.

29) « Le fait est qu'à mesure que nous nous attaquons de plus près au problème du développement et cherchions à agir sur chacun de ses aspects, nous avons eu tendance non seulement à établir de nouveaux programmes, mais aussi à créer de nouveaux services pour les administrer. Je dois me demander si cette façon de procéder continuera d'être la bonne et si la multiplication des unités administratives n'est pas près d'atteindre sa limite raisonnable. A cet égard, je crois devoir appeler votre attention sur la souplesse et la faculté d'élargissement de ses activités dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) n'a cessé de faire preuve. Ce programme international est l'un des rares qui ne semble pas avoir souffert des désillusions qui en ont touché d'autres. J'ai demandé instamment, et continue

à le faire, que les ressources annuelles du PNUD soient portées à 350 millions de dollars d'ici 1970. Une institution dont l'importance est attestée par des ressources d'une telle ampleur ne peut évidemment pas continuer à fonctionner selon des critères établis lorsque le total des fonds disponibles ne représentait qu'une petite partie de l'objectif actuel, ou même des ressources dont on dispose maintenant qui sont passées à 172 millions de dollars en 1967. Le PNUD a pris déjà plus de souplesse ; ses critères et ses domaines d'activité se sont élargis à mesure que nous connaissions mieux les besoins et apprenions à y répondre. J'irai jusqu'à dire que certains des nouveaux budgets et des nouveaux programmes actuellement à l'étude ou envisagés pour l'avenir seraient mis en œuvre dans les meilleures conditions s'ils faisaient l'objet d'arrangements appropriés dans le cadre administratif du PNUD. L'ampleur et la diversité actuelles du PNUD ne permettent pas de le considérer comme une simple banque servant à financer des projets de préinvestissement. Il faut voir plutôt, dans le PNUD, une institution centrale de développement dont l'activité a de nombreuses ramifications, éminemment adaptable aux besoins nouveaux et capable de coordonner étroitement son action avec celle d'institutions financières telles que les banques régionales.

30) « A cet égard, je voudrais rappeler l'intention déjà ancienne de constituer un Fonds d'équipement des Nations Unies, intention qui a maintenant officiellement pris corps dans la résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale. J'espère qu'au moment de passer à l'application pratique de cette résolution, on songera à la récente évolution du PNUD, ainsi qu'à l'intérêt et à la possibilité d'établir une administration unique pour plusieurs fonds.

31) « Si nous situons nos problèmes institutionnels dans le contexte des efforts que fait la communauté internationale pour s'intégrer plus étroitement, nous comprendrons et accepterons peut-être plus aisément la discipline rigoureuse que nous devons nous imposer. C'est un fait que certaines de nos méthodes et de nos conceptions suscitent souvent des critiques de la part des gouvernements des Etats Membres ; elles émanent non seulement de ceux qui ont des moyens substantiels et des traditions bien établies dans le domaine financier, mais aussi de ceux qui ont le plus besoin de la coopération internationale. La complexité croissante de nos rouages et de nos procédures ne va pas sans susciter quelque agacement. On émet des doutes à l'égard de programmes et de projets dont l'existence peut être parfois attribuée à des initiatives individuelles qui n'ont pas été examinées d'assez près. On s'inquiète du morcellement excessif de nos activités. Les gouvernements ont aussi le sentiment que le contrôle des dépenses leur échappe. Nous sommes tous conscients de ces faiblesses, qui ternissent parfois le prestige des organismes des Nations Unies et diminuent la confiance qu'on met en eux.

32) « Nos organisations ont déjà réagi de plusieurs manières pour remédier à ces insuffisances — notamment par l'intermédiaire du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'ONU et des institutions spécialisées, qui a ouvert la voie à une très importante refonte des mécanismes administratifs et budgétaires de l'ONU, du nouveau Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination. Je dirai peu de choses du Comité du programme et de la coordination, dont vous avez les rapports sous les yeux, sinon que ce Comité s'est acquitté de sa tâche difficile de façon très réaliste et encourageante, et que nous pouvons compter sur lui, j'en suis convaincu, pour entreprendre, dans les années à venir, un examen à la fois complet et fructueux des programmes des Nations Unies. Ce Comité, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires, a étudié l'une des propositions les plus importantes et les plus originales du Comité *ad hoc* d'experts, tendant à créer un corps d'inspection commun agissant en toute indépendance pour améliorer la gestion et les méthodes appliquées en vue d'une coordination plus poussée. C'est là une réelle innovation dans un système comme le nôtre, fonctionnellement très décentralisé, et il n'est pas surprenant que l'on ne soit pas encore tout à fait d'accord sur des problèmes d'exécution aussi délicats que la suite à donner aux rapports des inspecteurs. Je voudrais cependant exprimer l'espoir que cette expérience, si riche de promesses, sera entreprise dès le début de 1968, comme prévu.

33) « Dans notre système institutionnel, ce levain de réformes a déjà eu certains effets sur le fonctionnement du Comité administratif de coordination. Le CAC joue depuis longtemps un rôle clé dans tout le processus de coordination, mais il ne peut, à lui seul, répondre à tous les désirs exprimés au Conseil et à l'Assemblée générale en ce qui concerne l'amélioration de notre système institutionnel. Un certain nombre de mesures ont été prises; on a renforcé, en particulier, le personnel nécessaire pour intensifier la coordination entre institutions et faciliter l'examen des grands problèmes de politique générale au niveau des chefs de secrétariat. Le CAC s'est également attaché, comme l'atteste la documentation présentée à cette session, à élargir et à intensifier ses activités pour répondre au désir de voir se constituer une véritable association entre le Comité et le Conseil, comme l'a dit un ancien Président du Conseil.

34) « La réussite d'une telle association déterminera dans une large mesure tout l'avenir du Conseil. Elle exige, de la part des organes dirigeants et des chefs de secrétariat des institutions, une réelle volonté de coopérer et de réaliser les ajustements nécessaires. Elle suppose que le Conseil admette que les institutions spécialisées ont un statut autonome et que leur coopération, en vertu des arrangements constitutionnels en vigueur, doit être fondée sur un accord et non pas imposée. C'est justement à favoriser ces ajustements et arrangements mutuels que vise une autre innovation importante — l'organisation de réunions communes entre le CAC et les membres des bureaux du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination. Nous regrettons beaucoup, mes collègues du CAC et moi-même, qu'il ait fallu renoncer pour des motifs tout à fait indépendants de notre volonté, à la réunion de trois jours qui devait se tenir la semaine dernière à Bucarest. Nous nous réjouissons qu'une réunion analogue soit prévue pour l'année prochaine, le Gouvernement roumain ayant généreusement renouvelé l'invitation qu'il avait adressée à nos deux comités.

35) « Si laborieuses, ou même fastidieuses, que puissent parfois paraître les méthodes que nous appliquons au traitement de ces problèmes institutionnels, ceux-ci doivent être abordés dans la perspective générale de notre tâche, qui est d'aider au progrès et à la prospérité de la communauté internationale. Eu égard aux exigences de la vie internationale, la structure et le fonctionnement de nos rouages n'ont pas moins d'importance que l'ampleur et le contenu

de nos programmes. C'est toujours dans une très large perspective que se placent les organismes des Nations Unies pour étudier leurs problèmes, fussent-ils d'ordre strictement interne ou mineur. J'ai déjà évoqué certains aspects de nos tâches en matière de commerce et d'assistance ainsi que dans d'autres domaines familiers du développement, qui contribueront à nous faire viser plus haut encore à la présente session — et l'importante question des ressources humaines est inscrite à l'ordre du jour du Conseil. S'il fallait un autre stimulant, il suffirait de nous rappeler le rôle de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme.

36) « Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le respect des droits de l'homme constitue, dans la philosophie des Nations Unies, l'un des principaux fondements de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. La foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes sont, en fin de compte, la raison fondamentale pour laquelle notre Organisation est résolue à promouvoir le progrès social et l'amélioration des conditions de vie de tous. Il faut donc considérer comme très encourageante la cadence accélérée de l'action des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, qu'il s'agisse d'établir des normes universelles de respect de ces droits ou de mettre en relief des situations particulières qui justifient que le monde entier s'en préoccupe.

37) « L'un des résultats remarquables de la dernière session de l'Assemblée générale, l'adoption des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, est d'une grande importance pour le Conseil. L'accord universel sur des conceptions et des droits fondamentaux, accord qui s'est manifesté dans le vote unanime de plus de cent Etats Membres, est particulièrement impressionnant. Ces pactes sont le couronnement et l'aboutissement d'un travail préparatoire considérable auquel le Conseil a prêté son concours; ils reflètent la volonté de l'Assemblée générale de voir les aspirations de l'humanité, proclamées comme normes à réaliser dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, devenir des obligations liant juridiquement tous les membres de la communauté internationale.

38) « J'espère que les nombreuses activités qui marqueront, en 1968, l'Année internationale des droits de l'homme, et dont la principale sera la Conférence internationale des droits de l'homme, qui se tiendra à Téhéran, contribueront à éclairer encore davantage les problèmes qui se posent. Il faut, l'an prochain, faire comprendre au monde entier l'importance capitale du respect, dans la pratique, des normes définies par la communauté internationale, faire comprendre que cet objectif mérite d'être atteint non pas dans un avenir indéterminé mais de notre vivant. »

14. Le PRÉSIDENT prie M. de Seynes de transmettre au Secrétaire général les regrets du Conseil de ce que le Secrétaire général n'ait pu venir à Genève, ainsi que tous ses vœux de succès dans la tâche qu'il a entreprise.

La séance est levée à 12 h 30.